Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Plus de 35 millions de m3 d'eau manquent en été en Paca



En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 21 bassins versants et nappes souterraines sont en déficit d'eau. 5 départements sur les 6 de la région ont pris des arrêtés sécheresse en 2020.

A l'occasion de sa journée d'échanges sur le partage de l'eau, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réuni plus de 200 participants (collectivités, représentants du monde agricole et économique) pour faire le point sur la disponibilité en eau dans le sud du bassin Rhône-Méditerranée et sur les stratégies adoptées pour gérer collectivement une ressource en tension. Des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sont très largement engagés, en concertation avec tous les usagers de l'eau. Ils les incitent en priorité à économiser l'eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Des ressources inégales

Les études révèlent un manque d'environ 35 millions de m3 pour satisfaire l'ensemble des usages sur ces territoires et laisser un débit suffisant dans les rivières pour préserver la qualité de l'eau et la vie biologique.

La ressource en eau est relativement abondante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais très inégalement répartie. Les 2/3 proviennent du système Durance-Verdon qui fournit les secteurs moins dotés comme le littoral (Marseille, Toulon) grâce aux grands aménagements hydrauliques, tel que le canal de Provence. Mais ils ne peuvent suffire à satisfaire en permanence l'ensemble des besoins en eau.

En cas d'inaction, avec le dérèglement climatique et la croissance démographique (d'ici 2030, une augmentation de la population de 500 à 600 000 habitants est prévue – source Insee), les situations de crise vont se multiplier. A l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 à 40 %.

Agir collectivement

Pour éviter de dégrader l'état des rivières et des nappes, il faut gérer collectivement la ressource en eau. Construits en concertation entre l'ensemble des usagers du territoire, ces projets de territoire visent à garantir un partage équilibré entre les besoins des différents usages (eau potable, irrigation, industrie…) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. Le Territoire de PACA compte désormais 19 plans de gestion de la ressource en eau, déjà adoptés ou en cours d'adoption sur les 21 à élaborer. Cela représente un gain potentiel de 35 millions de m^3 d'eau économisés ou substitués.

Mobilisation des viticulteurs pour la qualité de l'eau en Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



De 2016 à 2020, une vingtaine de viticulteurs du Luberon ont mis en place des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistant à ne pas utiliser d'herbicides sur leurs parcelles. Cette opération pilote a été menée en partenariat entre le Parc naturel régional du Luberon et la Chambre d'agriculture de Vaucluse, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'implication du groupe Marrenon et l'AOC Luberon.

Au terme de ces cinq années, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a dressé un bilan de leurs pratiques en questionnant la moitié des viticulteurs concernés. Cette étude a mis en lumière plusieurs constats :

- les agriculteurs ont pu étendre la pratique d'arrêt d'herbicides sur plus de 85 % de leurs surfaces et non pas uniquement sur les surfaces engagées en MAEC ;
- les surfaces sans traitement herbicide ont augmenté de 32 % au cours de ces 5 ans ;
- en parallèle, les agriculteurs ont également doublé les surfaces en herbe de façon permanente ou temporaire ;
- 90 % des exploitations n'ont pas relevé de baisse significative des rendements liée au travail du sol.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Au vu de ce bilan positif, le Parc naturel régional du Luberon et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse souhaitent prolonger cette opération pour 2021-2022, avec le soutien de l'Union européenne (Feader) et de l'État. Les viticulteurs du Luberon à s'engager sur une nouvelle MAEC pendant 2 ans (s'il n'en ont pas déjà bénéficié) sur la base de :

- mesure VI02 '0 herbicides' : 278,82€ par hectare engagé;
- mesure VI03 'enherbements permanents semés 1 inter-rang sur 2' : 122,39€ par hectare engagé.

Les viticulteurs peuvent faire leur demande directement auprès du Parc du Luberon ou sur TelePAC pour un engagement de 2 ans. Ces mesures supposent des changements de pratiques en agriculture conventionnelle, et non pas pour les viticulteurs labellisés AB (sauf sortant de l'aide CAB, conversion vers l'agriculture biologique, en 2019 ou 2020).

Pour tout renseignement, contacter : Chambre d'Agriculture de Vaucluse – Viviane Sibé, 04 90 23 65 50 ou 06 29 83 06 16 ; viviane.sibe@vaucluse.chambagri.fr. Ou bien le Parc naturel régional du Luberon – Mathieu Berson ; mathieu.berson@parcduluberon.fr ; 04 90 04 41 93.